

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DDTE	Date	19 mai 2026
Numéro		Heure	10h22

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad <a href="#">26.124</a>
Titre :	Amendement au postulat de député-e-s interpartis 26.124, du 20 mars 2026, Et si on donnait un coup de pouce aux microfermes ?	

**Contenu :**

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier les formes de soutien possibles aux microfermes, très petites exploitations agricoles, souvent collectives ou familiales, intensives en travail plutôt qu'en intrants et qui, au vu de leur taille ou de leur statut juridique, ne bénéficient pas, ou de très peu, de paiements directs de la Confédération. Alors que ces structures, complémentaires aux plus grandes, peuvent répondre aux défis de renouvellement des générations et de souveraineté maraîchère, ces soutiens seraient une réponse à une inégalité de traitement et une reconnaissance de leur contribution réelle à la transition écologique, sociale et alimentaire.

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'examiner notamment les pistes de facilitation de l'accès au foncier agricole et de soutien au démarrage et à l'installation.

Dans le même cadre, il demande de lier l'octroi de soutiens au respect de critères de qualité écologique et de veiller de manière proportionnée à la bonne utilisation de ces soutiens.

**Motivation (facultatif) :**

Nous partageons la conscience de la lourdeur administrative imposée par la Confédération qui étouffe l'ensemble du secteur agricole, ainsi que l'exigence de rigueur et d'égalité de traitement. Il convient néanmoins d'adapter les contraintes administratives, écologiques, de formation professionnelle et de contrôle à la réalité des microfermes. Ce contre-amendement garantit que les fonds publics soient utilisés à bon escient, tout en assurant une proportionnalité nécessaire pour favoriser l'installation et la pérennité de ces petites exploitations.

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Nathalie Ljuslin		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :